

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1816

9 août 2011

### SOMMAIRE

Altadis Luxembourg S.A. ....	87134	Luxair Executive S.A. ....	87148
Citimmo S.à r.l. ....	87164	Mafapa S.A. ....	87149
Decem Titri Capital S.A. ....	87168	Mafapa S.A. ....	87149
Defense Plaza Lux S.à r.l. ....	87168	Manacor (Luxembourg) S.A. ....	87148
Fides (Luxembourg) S.A. ....	87163	Melco (Luxembourg) S. à r.l. ....	87149
Fund Partners ....	87163	Melco (Luxembourg) S. à r.l. ....	87149
Geres Investment II, S.à r.l. ....	87130	Modern Re S.A. ....	87150
G.L. et F. Simone & Fils Immobilière S.à r.l. .....	87158	Mutua (Luxembourg) S.A. ....	87150
Global Partners ....	87158	Nartal S.A. ....	87156
Grand Duchy Finance S.à r.l. ....	87158	Nicolar Petroleum S.à r.l. ....	87150
Great Pacific Luxembourg S.à r.l. ....	87122	NN Metal Holding S.A. ....	87156
HEBE Holding S.A. SPF ....	87130	Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A. .....	87156
Helbe S.A. ....	87131	N-Vest Fund ....	87150
International Pyramide Holdings (Luxem- bourg) S.A. ....	87131	Ongoing International ....	87156
KBC Conseil-Service ....	87131	Perlach I Hotel S.à r.l. ....	87157
KBC Equity Fund (L) ....	87131	Plus Russland Diskont-Beteiligung S.à r.l. .....	87157
KBC Flexible ....	87132	Poivre Real Estate 1 S.à r.l. ....	87157
KBC Liability Driven Investments ....	87132	Poivre Real Estate 2 S.à r.l. ....	87162
KBC Participations Bonds ....	87132	Poivre Real Estate 3 S.à r.l. ....	87163
KBC Participations Renta ....	87132	Poivre Real Estate 4 S.à r.l. ....	87163
KBL EPB Fund ....	87133	Poivre Real Estate 5 S.à r.l. ....	87164
KBL Key Fund ....	87133	Poivre Real Estate GP S.à r.l. ....	87157
KKR International Flooring 1 S. à r.l. ....	87133	Praktiker Luxembourg S.à r.l. ....	87166
KKR International Flooring 2 S. à r.l. ....	87133	Principality Capital S.à r.l. ....	87166
Kokab S.A. ....	87133	Private Asset Management Systems ....	87166
Lachenal Properties S.A. ....	87122	Schenectady Luxembourg S.à r.l. ....	87166
LCH. Clearnet (Luxembourg) S.à r.l. ....	87134	Schutz et Wagner S.A. ....	87167
LO AOG Energy Multistrategy Fund ....	87147	Sitma Machinery International S.A. ....	87167
Logistics XXI S.à r.l. ....	87148	Société Luxembourgeoise Chanzy Par- doux S.à r.l. ....	87168
Los Ceibos S.A. ....	87147	Stigma Funds (LUX) ....	87166
LSF Tempus Holdings II S.à r.l. ....	87147		
LSF Tempus Holdings S.à r.l. ....	87148		

**Great Pacific Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 99.675.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Great Pacific Luxembourg S.à r.l.

Martinus C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2011085067/14.

(110094737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Lachenal Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 161.037.

## STATUTES

In the year two thousand eleven, on the seventeenth of May.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of its colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, who last named shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

1) ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin N° 196 711, a company established and having its registered office at 4, Custume Place, Athlone, Republic of Ireland,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster

by virtue of a proxy given under private seal and substituted to him;

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, R.C. Dublin N° 196 706. a company established and having its registered office at 4, Custume Place, Athlone, Republic of Ireland,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster

by virtue of a proxy given under private seal and substituted to him;

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed and shall be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of association of a société anonyme, which they declare organised among themselves:

**A. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1.** There is hereby formed a limited company (société anonyme) under the name of "Lachenal Properties S.A."

The registered office is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is set up for an unlimited period of time.

The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The company has as object all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the company may use its funds for the creation, management, development and the realization of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realize them by sale, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate.

In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 3.** The subscribed share capital is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares, with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.

**Art. 4.** The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

The general meeting may entrust the Board of Directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

### **C. Board of directors**

**Art. 5.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The board of directors shall choose from among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the company.

**Art. 7.** Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the single signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of a delegate of the board within the limits of its powers.

The signature of one director will be sufficient to represent the Company validly with the public administrations.

**Art. 8.** The company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

#### **D. Supervision of the company**

**Art. 9.** The company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

#### **E. General meetings of shareholders**

**Art. 10.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorum and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 11.** The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 27<sup>th</sup> of June at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

#### F. Financial year - Profits

**Art. 12.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

**Art. 13.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### G. Applicable law

**Art. 14.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Transitional provisions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

1) ROSEVARA LIMITED, prenamed, one hundred fifty five shares; . . . . .	155
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, prenamed, one hundred fifty five shares; . . . . .	155
Total: three hundred and ten shares; . . . . .	310

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty one thousand Euro (EUR 31.000.-) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

### General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as directors of the Company:

a) Mr Fernand HEIM, finance director, born on 3<sup>rd</sup> October 1952 in Luxembourg, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

b) Mr Marc SCHMIT, chief-accountant, born on 13<sup>th</sup> May 1959 in Luxembourg, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

c) Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDT, company director, born on 28<sup>th</sup> September 1962 in Arlon, Belgium, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Chairman.

3. The following is appointed as statutory auditor of the Company:

Mr Marco RIES, "réviseur d'entreprises", born on 6<sup>th</sup> January 1959 at Esch-sur-Alzette, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

4. The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the Annual General Meeting of 2016.

5. The registered address of the Company is set at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of notary Paul DECKER, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the appearing persons, said mandatory signed together with the notary, this original deed.

### Version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin N° 196 711, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone (République d'Irlande), ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui substituée;

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, R.C. Dublin N° 196 706, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui substituée

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

### A. Nom - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Lachenal Properties S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.



**Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous la forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la société pourra employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous types de titres cessibles, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir tous titres, par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat ou de toute autre manière, ainsi que les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange. La société pourra emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt substantiel direct ou indirect.

La société pourra aussi procéder à l'acquisition, à la gestion, au développement, à la vente et à la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, effectuer toutes opérations immobilières à l'exception de celles réservées aux agents immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation et le développement de son objet.

## **B. Capital social - Actions**

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

## **C. Conseil d'administration**

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

#### D. Surveillance

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### E. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du



jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 27 juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### F. Exercice social - Bilan

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### G. Application de la loi

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions; . . . . .	155
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions; . . . . .	155
Total: trois cent dix actions; . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de 1.200,-EUR.

### Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

b) Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

c) Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Présidente.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2016.

5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2011. Relation GRE/2011/1919. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072859/450.

(110080825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

### **Geres Investment II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.668.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Juin 2011.

Myriam Vigneron.

Référence de publication: 2011085069/10.

(110095220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

### **HEBE Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 40.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Stijn Curfs  
*Mandataire*

Référence de publication: 2011085074/12.

(110094826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Helbe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 13.781.

Le bilan de liquidation au 09.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011085075/10.

(110094824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.448.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011085082/14.

(110094735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**KBC Conseil-Service, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 46.977.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

*Pour la société*

Karel De Cuyper

*Directeur*

Référence de publication: 2011085085/13.

(110095227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**KBC Equity Fund (L), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 43.091.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KBC Equity Fund (L)*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011085086/12.

(110094940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**KBC Flexible, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.453.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC FLEXIBLE

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011085087/13.

(110094947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**KBC Liability Driven Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.672.

Le bilan consolidé au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC LIABILITY DRIVEN INVESTMENTS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011085088/12.

(110094957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**KBC Participations Bonds, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.070.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Pour la société

Karel De Cuyper

Directeur

Référence de publication: 2011085089/13.

(110095221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**KBC Participations Renta, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.076.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Pour la société

Karel De Cuyper

Directeur

Référence de publication: 2011085090/13.

(110095225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**KBL EPB Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.138.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KBL EPB FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011085091/12.

(110094968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**KBL Key Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.616.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KBL KEY FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011085092/12.

(110094986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**KKR International Flooring 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 123.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011085093/10.

(110094787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**KKR International Flooring 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 120.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011085094/10.

(110094789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Kokab S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5413 Canach, 4, Kaulenwiss.

R.C.S. Luxembourg B 51.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011085095/10.

(110095016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**LCH. Clearnet (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Monsieur Thierry PLARD

Gérant

Référence de publication: 2011085100/12.

(110094951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Altadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 3.837.753,00.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 67.932.

In the year two thousand eleven, on the sixth day of May, before us Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Altadis Luxembourg S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67932, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, on 22 December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 194, dated 23 March 1999 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, on 26 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2547, dated 30 December 2009 (the "Articles of Incorporation").

The Meeting is presided by Me Aziza Gomri, Avocat à la Cour, professionally residing in 2 rue Jean Bertholet L-1233, Luxembourg who appoints Mr Jérôme Adam, employee, professionally residing in 10 rue Maréchal Foch, L-1527, Luxembourg as secretary.

The Meeting designates Mr Arnaud Fostier, Lawyer, residing in Luxembourg as scrutineer. The president then asks the notary to enact the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. To amend and fully restate the Company's articles of incorporation.
2. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The shareholders present or represented by their attorney-in-fact then decide to take the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVED to amend and to fully restate the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company exists under the name of "Altadis Luxembourg S.A."



**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in Windhof. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the acquisition, management and operation of trade mark licences for tobacco products, including the purchase, sale, manufacturing and commercialisation of tobacco products.

The further object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes but is not limited to, investment in, acquisition of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, whether convertible into shares or not, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at three million eight hundred and thirty seven thousand seven hundred and fifty three euro (EUR 3,837,753,-) divided into one hundred and thirty six thousand nine hundred and forty four (136,944) fully paid shares without a par value.

The authorised share capital is set at twelve million three hundred and ninety four thousand six hundred and seventy six euro (EUR 12,394,676,-) to be divided into five hundred thousands (500,000,-) fully paid shares without a par value.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of these amended Articles of Incorporation in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, to increase once or several times the subscribed share capital and issue new shares within the limits of the authorised share capital. The Director, or as the case may be, the Board of Directors may determine the terms and conditions of such increase of the subscribed share capital and issue of new shares, more specifically in respect of (i) when new shares are to be issued, (ii) the amount of the new shares to be issued, (iii) the subscription and payment of the new shares, (iv) whether the new shares are to be issued and subscribed with or without an issue premium and whether the new shares are to be paid in cash or in kind. When issuing new shares under their abovementioned powers, the Director or, as the case may be, the Board of Directors is also expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to the then existing shareholder(s).

After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles shall be amended to reflect such an increase.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate to any duly authorised representative, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the new shares issued under their abovementioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the increase of the Company's share capital.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Law.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated.

Ownership of registered shares will result from the recordings in the said register.

Transfers of registered shares shall be carried out by record in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by any duly authorised representatives of them or of the Company.

Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of shares which certificate shall be signed by the sole Director or, if the Company is managed by a Board of Directors, by two Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Payment of Shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

**Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital and the authorised share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Except if issued by decision of the Director or, as the case may be, the Board of Directors pursuant to the powers granted to the Director or, as the case may be the Board of Directors, under article 5, the new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Director or, as the case may be, the Board of Directors to do so in compliance with the Law.

**Art. 9. Acquisition of Own Shares.** The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the Law.

### Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

**Art. 10. Board of Directors.** In the event the Company is composed of a single shareholder, the latter may appoint one sole Director (the "Director"). A single shareholder may however also appoint a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members, if it so chooses. When the Company is composed of several shareholders, it must be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it must designate an individual to exercise its functions and to act in the name and on the behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Director(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests except when such a disclosure is mandatory by law or is in the public interest

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.** If the Company is composed of one sole Director, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held at such place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his representative.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting. Each Director has one vote. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote. One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and transmitted by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of the meeting of the Board of Directors or, as the case may be, of the written decisions of the sole Director, shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting or, as the case may be, by the sole Director. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 13. General Powers of the Board of Directors.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of the daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer certain powers and/or special mandates to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 15. Representation of the Company.** In case only one Director has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Director as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not solely, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company which is conflicting with the Company's interest therein, he shall make known to the Board of Directors (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Director, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions concluded under normal circumstances, and in which the sole Director has a personal interest therein which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 17. Indemnification.** The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he shall be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 18. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 23 March of each year, at 10:00 AM.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the discretionary opinion of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, circumstances so require.

**Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 22. Procedure, Vote, Minutes.** The general meeting of shareholders will meet upon call by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with the Law and the present Articles. They are obliged to convene a general meeting of shareholders so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one tenth of the capital so require in writing with an indication of the agenda. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law. Any shareholder may cast his vote by correspondence. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company. Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier.

Any voting form ("formulaire") which is not signed by the relevant shareholder or its authorised representative(s), as applicable, and does not bear at least the following mentions or indications is to be considered null and void:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares and, if applicable, number of shares of each class, held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- place, date and time of the general meeting to be held;
- agenda of the general meeting to be held;
- vote by the relevant shareholder indicating, with respect to each of the proposed resolutions, whether the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name and title of the authorised representative of the relevant shareholder, if applicable.

Any voting form ("formulaire") shall be received by the Company no later than 6 p.m., Luxembourg time, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.

**Art. 23. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.



## Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 24. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of October and ends on the last day of the month of September every year.

**Art. 25. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director or, as the case may be, the Board of Directors, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its/her/his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 26. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 27. Interim Dividends.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors are authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (1.000.-EUR).

### *Declaration*

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder, the English text will prevail in case of any differences between the English and the French text.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

## Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le sixième jour du mois de mai, par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Altadis Luxembourg S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 9, Rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Grand-Duché de Luxembourg) enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67932, constituée suivant acte passé par devant Maître Joseph Elvinger, en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 194 du 23 mars 1999 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Henri Hellinckx en date du 26 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 2547 du 30 décembre 2009 (les "Statuts").

L'Assemblée est présidée par Me Aziza Gomri, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à 2 rue Jean Bertholet L-1233, Luxembourg, qui nomme Jérôme Adam, employé, de résidence professionnelle à 10 rue Maréchal Foch, L-1527, Luxembourg en qualité de secrétaire.



L'Assemblée désigne Mr. Arnaud Fostier, juriste, de résidence à Luxembourg en qualité de scrutateur.

Le président a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification et refonte complète des Statuts.

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau. Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux associés présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

IV. Les associés présents ou représentés par leur mandataire ont décidé de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ONT DECIDE de modifier et de procéder en conséquence à une refonte complète des Statuts qui seront désormais lus comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Altadis Luxembourg S.A."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Windhof. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion et l'exploitation de licences de marques de tabac, ainsi que l'achat, la vente, la fabrication et la commercialisation de produits du tabac.

Ceci inclut, en outre, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, convertibles ou non en parts sociales, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes. La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Actions

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions huit cent trente-sept mille sept cent cinquante-trois euros (EUR 3.837.753.-) divisé en cent trente six mille neuf cent quarante quatre (136,944) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à douze millions trois cent quatre-vingt quatorze mille six cent soixante seize euros (EUR 12.394.676,-) qui sera divisé en cinq cent mille (500.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, l'administrateur ou, le cas échéant, le conseil d'administration est, pendant un période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter une ou plusieurs fois le capital souscrit et émettre de nouvelles actions à l'intérieur des limites du capital autorisé. L'administrateur ou, le cas échéant, le conseil d'administration peuvent déterminer les conditions générales de telles augmentations de capital souscrit et émission de nouvelles actions, plus particulièrement en ce qui concerne (i) la date à laquelle les nouvelles actions seront émises (ii) le nombre de nouvelles actions qui seront émises (iii) la souscription et le paiement de ces nouvelles actions (iv) la possibilité pour ces nouvelles actions d'être émises avec ou sans prime d'émission ainsi que la possibilité pour ces actions d'être libérées par apport en nature ou en numéraire. L'administrateur ou, le cas échéant, le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en limitant ou sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

L'administrateur ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée.

La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'actions nominatives se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par l'Administrateur unique ou, si la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Paiement des Actions.** Les paiements sur les actions non entièrement libérés à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées de périodiquement par l'Administrateur ou, le cas échéant par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

**Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social souscrit ainsi que le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Sauf si émises par une résolution de l'Administrateur, ou le cas échéant par le Conseil d'Administration conformément aux pouvoirs accordés à l'Administrateur ou le cas échéant le Conseil d'Administration selon l'article 5 Les nouvelles

actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription, ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

**Art. 9. Acquisition d'Actions Propres.** La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité avec la Loi.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 10. Conseil d'Administration.** Dans le cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci pourra nommer un seul administrateur (l'"Administrateur"). Un actionnaire unique pourra toutefois choisir de désigner un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé d'au moins trois membres. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres qui ne devront pas être des actionnaires.

L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excédera pas six ans. L'/Les Administrateur(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.** Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration. Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

**Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur unique, doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou, le cas échéant, par l'Administrateur unique de la Société.

Toutes les procurations y seront annexés.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

**Art. 13. Pouvoirs généraux des Administrateurs.** L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 15. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, conclue dans des conditions normales et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'actionnaire unique.

**Art. 17. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

**Art. 18. Audit.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 19. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 23 mars de chaque année, à 10:00 am.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.** Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 22. Procédure, Vote.** L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;

Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;

Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;

L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;

Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'absent, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et

Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg.

Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

**Art. 23. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 24. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de octobre et finit le dernier jour du mois de septembre de chaque année.

**Art. 25. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 26. Affectation des Bénéfices** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

**Art. 27. Dividendes Intérimaires.** L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.



## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (1.000.-EUR).

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte a été faite et l'interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Signé: Gomri, Adam, Faustier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 09 mai 2011. Relation: LAC/2011/20989. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072664/732.

(110080840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

### **LO AOG Energy Multistrategy Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.358.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LO AOG Energy Multistrategy Fund*

CACEIS Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011085103/13.

(110094912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

### **Los Ceibos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.912.

---

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011085105/10.

(110094960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

### **LSF Tempus Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.889.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011085106/10.

(110094752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Logistics XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.018.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

LOGISTICS XXI S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011085104/15.

(110094721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**LSF Tempus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.605.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011085107/10.

(110094742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Luxair Executive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

*Pour Luxair Executive*

LUXAIR GROUP

Michel Folmer

*General Secretary*

Référence de publication: 2011085108/15.

(110095234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Manacor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.098.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011085111/14.

(110094722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Melco (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.399.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2011.

Melco (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011085112/15.

(110094694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Melco (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.399.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2011.

Melco (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011085113/15.

(110094707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Mafapa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 89.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011085115/13.

(110094839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Mafapa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 89.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011085116/13.

(110094846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Modern Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 34.097.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société MODERN RE S.A.*  
SINSER (Luxembourg) SARL  
Signature

Référence de publication: 2011085120/12.

(110094820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Mutua (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 41.471.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Mutua (Luxembourg) S.A.  
Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011085123/14.

(110094729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**N-Vest Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 138.016.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour N-VEST FUND*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011085124/12.

(110094961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Nicolar Petroleum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 161.035.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth May.

Before us Maître Léonie GREHTEN, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

The private limited company NICOLAR LIMITED, incorporated under the laws of Hong Kong with registered office at Room 1401, Cambridge House, 26-28 Cameron Road, Tsimshatsui, Kowloon, Hong Kong,

here represented by Mr Sinan SAR, company manager, with professional residence in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

This appearing attorney, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is Nicolcar Petroleum S.à r.l..

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty five Euro (25.-EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Subscription and Payment*

All the five hundred (500) sharequotas have been subscribed by the aforementioned private limited company NICOLAR LIMITED.

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Transitory disposition*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.



### Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, are estimated to about one thousand euro (1.000.-EUR).

### Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
- 2) Mr Yang SUN, born in Sichuan (People's Republic of China) on 11 August 1966, with his residence at Apartment 2105, Capital Mansion, 6, Xinyuannanlu Rd., Chaoyang District, Beijing, People's Republic of China, is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.
- 3) Mr. Sinan SAR, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 5, 1980, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, is appointed as manager of the Company for an unlimited period.
- 4) Mr. Dennis BOSJE, company director, born in Amsterdam (the Netherlands), on November 20, 1965, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, is appointed as manager of the Company for an unlimited period.
- 5) The Company is validly bound in any circumstances by the joint signature of any two managers.

### Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the latter signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize mai.

Pardevant Nous Maître Léonie GREHTEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

### A comparu:

La société NICOLAR LIMITED, incorporée sous les lois de Hong Kong, avec son siège social à Room 1401, Cambridge House, 26-28 Cameron Road, Tsimshatsui, Kowloon, Hong Kong,

ici représentée par Monsieur Sinan SAR, gérant de sociétés, né à Luxembourg le 5 Juin 1980, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel mandataire, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de Nicolar Petroleum S.à r.l..

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers.

Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux. Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Souscription et Paiement*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la prénommée société Nicolair Limited.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à mille euros (1.000.-EUR).

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

- 1) Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich;
- 2) Monsieur Yan SUN, né à Sichuan (République Populaire de Chine) le 11 août 1966, demeurant à Apartment 2105, Capital Mansion, 6,Xinyuannanlu Rd., Chaoyang District ,Beijing, République Populaire de Chine, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3) Monsieur Sinan SAR, né à Luxembourg le 5 Juin 1980, demeurant au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 4) Monsieur Dennis BOSJE, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 20 Novembre 1965, demeurant au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 5) La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22147. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): BENNING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072919/293.

(110080823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**Nartal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 46.600.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011085125/10.

(110094790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**NN Metal Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.190.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011085128/10.

(110094998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.612.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011085129/10.

(110094987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Ongoing International, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 138.363.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ONGOING INTERNATIONAL*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2011085131/13.

(110094943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Perlach I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 114.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Juin 2011.  
Eric Lechat  
Gérant

Référence de publication: 2011085133/12.

(110094808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Plus Russland Diskont-Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 156.133.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.  
Plus Russland Diskont-Beteiligung S.à r.l.  
Martinus C.J. Weijermans  
Gérant B

Référence de publication: 2011085134/14.

(110094693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Poivre Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.476.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2011.  
Poivre Real Estate GP S.à r.l.  
Gérald Welvaert  
Gérant B

Référence de publication: 2011085135/14.

(110094716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Poivre Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.481.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2011.  
Poivre Real Estate 1 S.à r.l.  
Gérald Welvaert  
Gérant B

Référence de publication: 2011085136/14.

(110094692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**G.L. et F. Simone & Fils Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 63.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011085065/10.

(110094709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Global Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 129.759.

Le bilan consolidé au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GLOBAL PARTNERS*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011085066/12.

(110094959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Grand Duchy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 113.118.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

MM EUROPEAN HOLDINGS LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at Floats Road Wythenshawe, GB – M23 9 LZ Manchester, and registered with the Companies House under number OC304702, here represented by Mr. Craig JACOBSON, Tax Counsel, residing professionally at 34 Maple Street, Milford, Massachusetts, United States of America ("USA"), by virtue of a proxy given under private seal on 16 May 2011, in Milford, Massachusetts, USA, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested that the undersigned notary record that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) GRAND DUCHY FINANCE S.à r.l., with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated on 30 November 2010, pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 663 on 31 March 2006, at page 31803, and being registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under the number B 113118; the articles of association (the "Articles") of which were amended for the last time on 25 July 2008, by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2183 on 8 September 2008, at page 104749 (the "Company").

The Meeting is chaired by Mr. Craig JACOBSON, Tax Counsel, residing professionally at 34 Maple Street, Milford, Massachusetts, United States of America.

The Chairman appoints Mrs Mélanie MEEKER, Corporate Treasury Professional, residing professionally at 34 Maple Street, Milford, Massachusetts, United States of America, as Secretary.

The Meeting elects Mrs Cathy NELSON, Attorney at Law, residing professionally 2a, boulevard Joseph II, Luxembourg L-1840, as Scrutineer.

The Chairman, Secretary and Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The Bureau thus having been constituted, the Chairman declares and requests that the notary record that:

1. The Sole Shareholder is present or represented and the number of shares it holds are shown on an attendance list. That list and proxy signed ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain attached hereto and be registered with the Meeting minutes.



2. As appears from the attendance list, the 496 (four hundred ninety-six) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the entire Company share capital of EUR 12,400 (twelve thousand four hundred euros), are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has beforehand been informed.

II. The Agenda of the Meeting is the following:

*Agenda*

1. Approval of the merger proposal pursuant to which the Company will merge with Waters Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 93.818 (the “Absorbing Company”), by way of a merger by acquisition (fusion par absorption) by the Absorbing Company of the Company; whereby the Company, following its dissolution without liquidation shall transfer all its assets and liabilities to the Absorbing Company (the “Merger”) (the Company and the Absorbing Company hereinafter being referred to as the “Merging Companies”) in accordance with (i) the merger proposal filed with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies and published in the Luxembourg gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 752, on 19 April 2011, at page 36065 (the “Merger Proposal”); (ii) the detailed written report on the merger proposal drawn up by the board of managers of the Company; (iii) the detailed written report on the merger proposal drawn up by the board of managers of the Absorbing Company, as deposited at the registered offices of the Merging Companies, approval of which expressly includes the approval of the transfer by the Company of all its assets and liabilities to the Absorbing Company in accordance with the terms of the Merger Proposal;

2. Mandate of the current managers of the Company;

3. Determination of the place where the corporate books and documents of the Company will be retained for a period of five (5) years;

4. Effective date of the Merger and the other items on the agenda; and

5. Miscellaneous.

III. The requirements of the provisions of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”) in relation to mergers have been fulfilled:

(a) The Merger Proposal drawn up jointly by the respective boards of managers of the Merging Companies was published in the Luxembourg gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 752, on 19 April 2011, at page 36065.

(b) The detailed written reports were drawn up by the board of managers of each of the Merging Companies, setting forth the reasons for the Merger, the cancellation of the Company’s shares by effect of the Merger, the anticipated operational effects on the activities of the merging entities, as well as the legal and economic implications of the Merger in accordance with Article 265 of the 1915 Law.

A copy of those reports, after being signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the merger approval deed of the absorbing company signed on the 20th day of May 2011.

(c) The deposit of the detailed written reports drawn up by the boards of managers of the Merging Companies, and all documents required under Article 267(1) of the 1915 Law, at the registered office of the Merging Companies to be examined by their sole shareholder at least one month before the date of this deed is, insofar as necessary, expressly acknowledged by the Company’s Sole Shareholder.

IV. The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, duly represented and considering itself duly convened, then resolves as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder, having acknowledged the Merger Proposal jointly drawn up by the Merging Company boards of managers and the detailed reports on the Merger Proposal drawn up by the respective Merging Companies boards of managers in accordance with Article 265 of the 1915 Law, approves the terms of the Merger as described in the Merger Proposal filed with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies and published in the Luxembourg gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 752, on 19 April 2011, at page 36065, whereby the Company is to merge with and be absorbed, effective retroactively on 1 January 2011 (the “Effective Date”), by the Absorbing Company in accordance with Article 257 et seq., and in particular Article 259, of the 1915 Law.

The Sole Shareholder resolves that as a consequence of the Merger, all assets and liabilities of the Company shall be transferred to the Absorbing Company, as of the Effective Date of the Merger in accordance with the terms of the Merger Proposal.

The Sole Shareholder further resolves that on the Effective Date the issued and outstanding shares in the capital of the Company will be automatically cancelled by the effect of the Merger and the Company, following its dissolution without liquidation, shall cease to exist. Consequently, no shares will be issued in the share capital of the Absorbing Company pursuant to the Merger, the Absorbing Company’s share capital will not be increased and hence the Absorbing Company’s Articles will not be amended.



### *Second resolution*

Given that an effect of the Merger will be the Company's ceasing to exist, the mandates of all current Company managers will also end. The Sole Shareholder thus grants them full and complete discharge for the performance of their mandates.

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves that the corporate books and documents of the Company will be retained for a period of five (5) years at the Absorbing Company's registered office.

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves that all resolutions hereabove shall be conditional on the approval of the Merger by the Absorbing Company's Sole Shareholder and acknowledges that subject to that approval, the Merger and the other resolutions in relation to the items on the agenda will become effective between the Merging Companies as of the Merger Effective Date, and towards third parties as of the date of publication of this notarial deed in the Luxembourg gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

### *Declaration*

In accordance with Article 271(2) of the 1915 Law, the undersigned notary declares having verified, and certifies that, the existence and validity under Luxembourg law of the legal acts and formalities imposed on the Company renders the merger effective on 1 January 2011.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

### *Expenses*

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Absorbing Company by reason of the present deed is estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

IN WITNESS WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the date shown at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, at the request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the appearing person represented as stated hereabove, and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the attorney-in-fact of the appearing person, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the appearing person signed this deed with the notary.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MM EUROPEAN HOLDINGS LLP, une société en commandite (limited liability partnership) constituée en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, établie et ayant son siège social à Floats Road Wythenshawe, GB – M23 9 LZ Manchester et inscrite auprès de la Companies house sous le numéro OC304702, et ici représentée par M. Craig JACOBSON, conseiller fiscal, résidant professionnellement au 34 Maple Street, Milford, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique ("USA") en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 16 mai 2011, à Milford, Massachusetts, USA, laquelle paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La partie comparante est l'associé unique (l' «Associé Unique») de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois GRAND DUCHY FINANCE S.à.r.l., établie et ayant son siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée le 30 novembre 2010, suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 663 du 31 mars 2006, à la page 31803, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113118, et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 25 juillet 2008, par acte de Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2183 du 8 septembre 2008, à la page 104749 (la "Société").

L'Assemblée est présidée par Monsieur Craig JACOBSON, Consultant Fiscal, résidant professionnellement à 34 Maple Street, Milford, Massachusetts, Etats-Unis D'Amérique.

Le président désigne Madame Mélanie MEEKER, «Corporate Treasury Professional», résidant professionnellement à 34 Maple Street, Milford, Massachusetts, Etats-Unis D'Amérique, en tant que secrétaire.

L'Assemblée élit Madame Cathy NELSON, Avocat, demeurant professionnellement au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, comme scrutateur.

Le président, secrétaire et scrutateur étant collectivement désignés ci-après le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et demande que le notaire acte ce qui suit:

1. L'Associé Unique est présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et cette procuration, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

2. Il ressort de la liste de présence que les 496 (quatre cent quatre-vingt seize) parts ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société se montant à 12,400 EUR (douze mille quatre cents euros), sont représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement voter sur tous les points de l'agenda dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

II. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

1. Approbation du projet de fusion par lequel la Société fusionnera avec Waters Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.818 (la "Société Absorbante"), par voie de fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société; en vertu de laquelle la Société, à la suite de sa dissolution sans liquidation transfèrera tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante (la "Fusion") (la Société et la Société Absorbante étant ci-après dénommées les "Sociétés Fusionnantes") conformément (i) au projet de fusion déposé au Registre luxembourgeois du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 752, du 19 avril 2011, à la page 36065 (le «Projet de Fusion»); (ii) au rapport écrit détaillé sur le Projet de Fusion établi par le conseil de gérance de la Société; (iii) le rapport détaillé sur le Projet de Fusion établi par le conseil de gérance de la Société Absorbante, tels que déposés aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes, laquelle approbation inclut expressément l'approbation du transfert par la Société de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante conformément aux termes du Projet de Fusion;

2. Mandat des gérants actuels de la société;

3. Détermination du lieu où les livres et documents de la Société absorbée seront conservés pendant une période de cinq (5) ans;

4. Date effective de la fusion et des autres points à l'ordre du jour; et

5. Divers.

III. Les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") relative aux fusions ont été respectées:

(a) Le Projet de Fusion établi conjointement par les conseils de gérance respectifs des Sociétés Fusionnantes a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 752, du 19 avril 2011, à la page 36065.

(b) Les rapports écrits détaillés ont été établis par le conseil de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes, décrivant les raisons de la Fusion, l'annulation des parts de la Société par l'effet de la Fusion, les conséquences prévisibles sur les activités des entités qui fusionnent, ainsi que les implications juridiques et économiques de la Fusion conformément à l'article 265 de la Loi de 1915.

Une copie de ces rapports, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à l'acte d'approbation de la fusion faite par la société absorbante en date du 20 mai 2011.

(c) Le dépôt des rapports écrits et détaillés établis par les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes, et tous les documents requis en vertu de l'article 267(1) de la Loi de 1915, aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes pour être examinés par leur associé unique au moins un mois avant la date du présent acte est, pour autant que de besoin, expressément acté par l'Associé Unique de la Société.

IV. L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, dûment représenté et se considérant dûment convoqué, prend alors les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du projet de Fusion rédigé conjointement par les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes et des rapports détaillés sur le Projet de Fusion établis par les conseils de gérance respectifs des Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 265 de la Loi de 1915, approuve les termes de la Fusion tels que décrits dans le Projet de Fusion déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 752, du 19 avril 2011, à la page 36065, par lequel la Société fusionne et est absorbée, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> Janvier 2011 (la «Date Effective»), par la Société Absorbante conformément à l'article 257 et suivants, et notamment l'article 259, de la Loi de 1915.

L'Associé Unique décide qu'en conséquence de la Fusion, tous les actifs et passifs de la Société seront transférés à la Société Absorbante, à la Date Effective de la Fusion en conformité avec les termes du Projet de Fusion.

L'Associé Unique décide en outre qu'à la Date Effective, les parts émises représentatives du capital de la Société seront automatiquement annulées par l'effet de la Fusion et que la Société, suite à sa dissolution sans liquidation, cessera d'exister.

En conséquence aucune part ne sera émise dans le capital social de la Société Absorbante suite à la fusion, le capital social de la Société Absorbante ne sera pas augmenté, et, partant, les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés.

#### *Deuxième résolution*

Étant donné que par l'effet de la Fusion la Société cessera d'exister, les mandats de tous les gérants de la Société actuellement en cours cesseront également. L'Associé Unique leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège social de la Société Absorbante.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide que toutes les résolutions ci-dessus sont conditionnées à l'approbation de la Fusion par l'Associé Unique de la Société Absorbante et reconnaît que, sous réserve de cette approbation, la Fusion et les autres résolutions en relation avec les points de l'agenda prendront effet entre les Sociétés Fusionnantes à la Date Effective de la Fusion, et à l'égard des tiers à compter de la date de publication du présent acte notarié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### *Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi de 1915, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité au regard du droit luxembourgeois des actes et formalités incombant à la Société afin de rendre la fusion effective au 1<sup>er</sup> Janvier 2011.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbante en raison du présent acte, est estimé à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

EN FOI DE QUOI le présent acte est établi à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la demande de la comparante représentée comme dit et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, le mandataire de la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Jacobson, M. Meeker, C. Nelson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mai 2011. LAC/2011/23774. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011074070/239.

(110082084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

#### **Poivre Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.480.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Poivre Real Estate 2 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011085137/14.

(110094690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Poivre Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.479.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Poivre Real Estate 3 S.à r.l.  
Gérald Welvaert  
Gérant B

Référence de publication: 2011085138/14.

(110094689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 41.469.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Fides (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011085058/14.

(110094724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Fund Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 86.828.

Le bilan consolidé au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FUND PARTNERS  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011085064/12.

(110094953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Poivre Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.478.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Poivre Real Estate 4 S.à r.l.  
Gérald Welvaert  
Gérant B

Référence de publication: 2011085139/14.

(110094686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Poivre Real Estate 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.477.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Poivre Real Estate 5 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011085140/14.

(110094710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Citimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4551 Niederkorn, 6, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 161.505.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le quinze juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Joël BESCH, employé privé, né à Luxembourg, le 22 juillet 1960  
demeurant à L-5222 Sandweiler, 6, an der Kettenbach

2.- La société anonyme "GETRAL S.A." établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 12 6, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B 96.608, ici représentée par deux de ses administrateurs, respectivement administrateurs-délégués, à savoir:

- Monsieur Fabio MAROCHI, administrateur, demeurant à L-4513 Niederkorn, 76A, route de Bascharage,

- Monsieur Marco SGRECCIA, administrateur, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois, comparait à l'acte Monsieur Fabio MAROCHI, prénommée, agissant également au nom de Monsieur Marco SGRECCIA, également prénommée, en vertu d'une procuration annexée.

3.- Monsieur Serge Jacques PACCHIANA, employé privé, né à Esch/Alzette, le 16 septembre 1971 demeurant à L-5231 Sandweiler, 25D, rue d'Itzig

4.- Monsieur Kevin MOLINERO LINARES, employé privé, né à Algrange (France) le 09 janvier 1985, demeurant à L-3321 Berchem, 7, rue Kopecht,

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

CITIMMO S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet la promotion immobilière, la gestion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Niederkorn.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

#### *Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Joël BESCH, prénommé VINGT-CINQ PARTS SOCIALES . . . . .	25
2.- La société anonyme "GETRAL S.A.", prénommée VINGT-CINQ PARTS SOCIALES . . . . .	25
3.- Monsieur Serge Jacques PACCHIANA, prénommé VINGT-CINQ PARTS SOCIALES . . . . .	25
4.- Monsieur Kevin MOLINERO LINARES, prénommé VINGT-CINQ PARTS SOCIALES . . . . .	25
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

#### *Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Kevin MOLINERO LINARES, prénommé

II.- Sont nommés gérants administratifs de la société:

- Monsieur Joël BESCH, prénommé

- Monsieur Serge Jacques PACCHIANA, prénommé

- La société anonyme "GETRAL S.A.", prénommée

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant technique et d'un gérant administratif.

Pour tout engagement supérieur à la somme de dix mille euros (10.000,- €) la signature de tous les gérants est requise.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4551 Niederkorn, 6, rue des Ecoles.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Besch, Marochi, Pacchiana, Molinero Linares, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juin 2011. Relation: EAC/2011/7942. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011084544/88.

(110095298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.



**Praktiker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.2011.

Jorge Pérez Lozano / Paul van Baarle

Manager / Manager

Référence de publication: 2011085141/12.

(110094919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Principality Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Juin 2011.

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2011085142/12.

(110094809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**PRIAM, Private Asset Management Systems, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8557 Petit-Nobressart, 3, Noutemerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 155.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Rambrouch, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011081602/10.

(110091323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**Stigma Funds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 154.869.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011085167/10.

(110095036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Schenectady Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 80.050.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 Juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011085169/10.

(110095409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Schutz et Wagner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3754 Rumelange, 1, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 15.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour compte de Schütz et Wagner S.A.*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011085170/13.

(110095044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Sitma Machinery International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.985.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au Siège Social le 15 mars 2001*

La séance est ouverte à 15 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Pierre Mestdagh

Secrétaire: Madame Roberta Masson

Scrutatrice: Mademoiselle Salvina Pirrone

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- qu'il appert de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que 2 (deux) actionnaires sont présents ou représentés, détenant 60.000 (soixante mille) actions
- que tous les actionnaires étant présents et/ou représentés et, se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage
- que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires
- que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point figurant à l'ordre du jour

*Ordre du jour*

1. Suppression de la valeur nominale des actions;
  2. Conversion du capital social en EUROS de sorte que le capital s'élève désormais à EUROS 1.487.361,15;
  3. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUROS 12.638,85 pour le porter de son montant actuel de EUROS 1.487.361,15 à EUROS 1.500.000 par incorporation de résultats reportés, sans création d'actions nouvelles;
  4. Fixation d'une nouvelle valeur nominale des actions à EUROS 25; le capital est désormais fixé à EUROS 1.500.000, représenté par 60.000 actions de EUROS 25 chacune;
  5. Conversion du capital autorisé existant en EURO, de sorte que le capital autorisé s'élève désormais à EUROS 3.222.615,82 et augmentation à concurrence de EUROS 27.384,18 pour le fixer à EUROS 3.250.000 représenté par 130.000 actions d'une valeur nominale de EUROS 25 chacune;
  6. Divers.
- Après délibérations l'Assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:
1. L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.
  2. L'Assemblée décide ensuite de convertir la devise d'expression du capital social, actuellement fixé à LUF 60.000.000 (soixante millions de francs luxembourgeois) pour l'exprimer dorénavant en EUROS au cours de EURO 1 contre LUF 40,3399. Le capital social s'élève désormais à EUROS 1.487.361,15 (un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un EUROS et quinze cents).
  3. L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUROS 12.638,85 (douze mille six cent trente-huit euro quatre-vingt-cinq cents) pour le porter de son montant actuel de EUROS 1.487.361,15 (un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un EUROS et quinze cents) à EUROS 1.500.000 (un million cinq cent mille EUROS) par incorporation de résultats reportés, sans création d'actions nouvelles.

4. L'Assemblée décide de fixer une nouvelle valeur nominale aux actions à EUROS 25 (vingt-cinq EUROS). Le capital est désormais fixé à EUROS 1.500.000 (un million cinq cent mille EUROS), représenté par 60.000 (soixante mille) actions de EUROS 25 (vingt-cinq) chacune.

5. Enfin, l'Assemblée décide de convertir le capital autorisé en EUROS, pour le fixer à EURO 3.250.000 (trois millions deux cent cinquante mille EUROS), représenté par 130.000 (cent trente mille) actions d'une valeur nominale de EUROS 25,- (vingt-cinq EUROS) chacune et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

6. Divers.

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article trois alinéa un des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'Le capital social est fixé à EUROS 1.500.000 (un million cinq cent mille EUROS), représenté par 60.000 (soixante mille) actions de EUROS 25 (vingt-cinq EUROS) chacune,

ainsi que l'alinéa 2 du même article pour lui donner la teneur suivante:

'Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUROS 1.750.000 (un million sept cent cinquante mille EUROS) pour le porter de son montant actuel de EUROS 1.500.000 (un million cinq cents EURO) à EURO 3.250.000 (trois millions deux cent cinquante mille EUROS), le cas échéant par l'émission de 130.000 (cent trente mille) actions nouvelles de EUROS 25 (vingt-cinq EUROS) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2001.

Le Bureau

S. PIRRONE / R. MASSON / P. MESTDAGH

*Scrutatrice / Secrétaire / Président*

Référence de publication: 2011085172/65.

(110094903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Société Luxembourgeoise Chanzy Pardoux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 73.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 17.06.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011085173/10.

(110094955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Decem Titri Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 154.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082689/10.

(110091930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Defense Plaza Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.409.675,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082690/10.

(110092171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---